



Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 4 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 21/11/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME CAMINADE - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE — MME LIRIA — MME NERIA

### PROCURATIONS :

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A MME ANZELIN

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A MME CAZAU

**Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet élaboré par le cabinet d'architectes de La Serre pour la construction d'une maison de santé à Colayrac-Saint Cirq. Le bilan prévisionnel de l'opération, s'élève à 2 128 257 euros H.T.

**OBJET**  
**Construction d'une  
maison de santé  
pluriprofessionnelle**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**1°/ D'émettre un avis favorable au projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle tel que présenté ci-avant.**

**AR Prefecture**

047-214700692-20231204-D2023120408-DE  
Reçu le 06/12/2023

2°/ ~~D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation~~ dans le cadre d'un marché de travaux à procédure adaptée.

3°/ D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes modificatives de subventions pour le projet auprès des financeurs suivants :

- Préfecture de Lot-et-Garonne (DETR/DSIL)
- Agglomération d'Agen (FST/ Fonds projet santé)

4°/ D'arrêté le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant de l'opération H.T	2 128 257
Etat DETR	425 651
Conseil Régional	200 000
Agglomération d'Agen	570 000
Commune	932 606

5°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 4 décembre 2023  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance  
Jérémy BANOS

